

Conseil communal de Chavornay

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 19 JUIN 2025.

Présidence de Mme Béatrice DESVERGNE.

La séance débute à 20h. Membres présents : 48

Sont excusés : Mesdames Anne FAVRE, Kornélia THIERY et Caroline WAHLEN

(démissionnaire).

Messieurs Alexandre BOVAY, Pierre-Alain DALMAS, Michel DUVILLARD, Jean-Charles ERLICZ, Alain HUSSON, Maniks

KRASNIKI, Yanick STOCKER, Yvan THIERY.

Sans excuse: Mme Sara BLANCO.

La séance est ouverte.

Le Conseil a été convoqué en conformité avec son règlement, Mme la Présidente soumet l'ordre du jour.

Nous avons reçu une interpellation reçue en bonne et due forme qui sera traitée au point questions-pétitions.

ORDRE DU JOUR.

L 'OJ est donc le suivant

- 1. Démission Assermentation.
- 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 avril 2025.
- 3. Communications de la Municipalité.
- 4. Communications des commissions permanentes et/ou des délégués aux associations intercommunales.
- 5. Questions Pétitions.
- 6. Comptes 2024 (préavis n° 3-2/25)
- 7. Gestion 2024 (préavis n° 4-2/25)
- 8. Ajustement du bilan pour le passage au MCH » (préavis n° 5-2/25)
- 9. Réponse de la Municipalité au postulat de M. Christophe COLLAUD : « réétudier le rez-de chaussée du bâtiment prévus par le préavis n° 2-1/25 » (Réponse 6-2/25).
- 10. Réponse de la Municipalité au postulat de Mme Corinne VERLY : « Création d'une décharge sur le territoire communal » (Réponse 7-2/25).
- 11. Election du bureau du Conseil communal pour 2025 2026.
- 12. Election de la Commission de gestion pour 2025.

Il n'y a pas de remarque concernant cet ordre du jour, il sera donc suivi selon lecture.

1. Démission – Assermentation.

Suite à la démission de Mme Caroline WAHLEN, Mme la Présidente nous avait déjà donné lecture de sa lettre de démission lors de la séance du 10 avril 2025.

Le vienne-ensuite du groupe PLR-Indépendant, M. Lionel MALHERBE.n'étant pas disponible lors de la séance du 10 avril, il va être assermenté maintenant.

Mme Béatrice DESVERGNE, Présidente, demande à Monsieur MALHERBE de venir au perchoir et prie l'assemblée de se lever pour procéder à l'assermentation.

Après la lecture du serment, spécifique à sa fonction, M. MALHERBE est invité à lever la main droite et à prononcer « je le promets ».

Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité,

De contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics,

D'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux,

De veiller à la conservation des biens communaux et remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer.

Monsieur MALHERBE lève la main droite et dit « je le promets ».

Mme la Présidente le félicite et lui souhaite beaucoup de plaisir au sein de notre Conseil, elle l'invite à prendre place dans l'assemblée.

Il y a maintenant 49 membres dans la salle.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 avril 2025.

La discussion est ouverte.

2.1 M. Jean-Philippe MEYER précise qu'à la page 19 au point 8, le rapporteur n'était pas M. Jean-Charles ERLICZ, mais lui-même.

Mme la Présidente dit que la correction sera effectuée.

2.2 M. Pierre-Alain AUBERSON précise qu'à la page 6, au point 4.3, 6ème ligne, il s'agit du mot artisanal et non industriel.

Mme la Présidente dit que la correction sera effectuée.

La discussion n'est pas demandée, nous passons au vote.

Le procès-verbal de la séance du 10 avril 2025 est accepté à l'unanimité.

3. Communications de la Municipalité.

Nous n'avons pas reçu des communications écrites

La Municipalité confirme qu'il n'y a pas non plus de communications orales :

4. <u>Communications des commissions permanentes et/ou des délégués aux associations intercommunales.</u>

Commission de recours en matière de taxes et d'impôts :

Pas de communication.

ARCC: Pas de communications.

AIAE:

- 4.1 M. Philippe VERLY s'est rendu mercredi passé avec M. Pascal DESPONDS, Municipal, à Villars-le Terroir pour le Conseil intercommunal de l'AIAE.
- Le sujet principal était les comptes. Ceux-ci sont bouclés avec un bénéfice de CHF 22'000.00 après un amortissement extraordinaire de CHF 350'000.00 et des amortissements budgétés de CHF 75'000.00. Ce bon exercice est dû principalement à une année pluvieuse en 2024, puisque l'AIAE doit acheter ses compléments d'eau à la commune de Lausanne et ceci chaque année, mais quand il fait très sec, elle doit en acheter davantage.

2^{ème} point : L'élection d'un nouveau membre au Codir, c'est M. Sylvain JURIENS de Villars-le Terroir et qui a une formation de fontainier et qui a également une maîtrise fédérale en remplacement de M : VULLIAMY de Goumoens.

ORPC: Pas de communication.

ASAICE: Pas de communications.

5. Questions – Pétitions.

Une Interpellation a été déposée, nous allons la traiter immédiatement.

La parole est donnée à M. Jean-Philippe MEYER,

Mme la Présidente interrompt brièvement M. MEYER pour lui rappeler de lire uniquement le texte de l'interpellation et de ne pas rajouter des commentaires.

Interpellation de M. Jean-Philippe MEYER: Garderie Les Petits Poucets.

Doléance de parents :

Suite à de nombreux changements dans l'effectif de la garderie « Les Petits Poucets », plusieurs parents nous ont approchés pour signaler leur inquiétude quant à la gouvernance de cette structure.

Des parents déplorent la rotation élevée des accueillantes et se demandent si la prise en charge de leurs enfants peut être maintenue avec une sécurité garantie. Il semblerait que les départs suite à des arrêts de travail seraient également en hausse, ce qui n'est évidemment pas un bon signal.

Une employée me confirme qu'il y a eu de nombreux départs liés au changement de réseau d'accueil (d'AJOVAL – ASAICE), et que de nouveaux engagements sont prévus à court terme : plusieurs employées étant actuellement enceintes, leur remplacement, au moins le temps de leurs congés maternité, est une nécessité.

La garderie L'Île aux Corbeaux est une structure d'accueil de jour pour 3 groupes : les Grands, les Trotteurs et la Nurserie. Ce sont donc 3 équipes qui sont sollicitées du lundi au vendredi, de 6h30 à 18h30 et ce presque toute l'année (la structure ne ferme que durant les vacances de Noël et durant 3 semaines estivantes).

Dans la mesure où cette structure est régie par l'Île aux Corbeaux, ellemême sous l'égide de l'ASAICE : est-il opportun que la municipalité s'empare de ce dossier afin de déterminer s'il y a des raisons de s'alarmer, que ce soit pour l'intégrité des employé(e)s et des enfants pris en charge ? Disposons-nous des chiffres idoines pour pouvoir comparer l'absentéisme et le taux de rotation du personnel par rapport à d'autres structures similaires dans notre canton ?

Je vous remercie pour votre attention et espère que vos investigations lèveront nos craintes et celles des parents.

La parole est donnée à la Municipalité.

M. Yves LEUENBERGER, Municipal, précise qu'il y a juste un petit rectificatif par rapport au texte déposé : vous parlez de la garderie de l'Ile aux Corbeaux et c'est la garderie des Petits Poucets qui est organisée et gérée par notre mandataire « L'Ile aux Corbeaux ». Oui, l'association scolaire a été informée, la sécurité des enfants n'est pas en péril.

Effectivement, il y a un souci de RH et il a encore rencontré la direction de l'Ile aux Corbeaux encore hier, et ceux-ci mettent tout en œuvre pour stabiliser ces éléments-là. Une autre information d'hier soir, il y avait à la garderie la fête de l'été, malheureusement, aucun parent n'a pris le temps d'aller discuter avec la direction de l'Ile aux Corbeaux, ce qui aurait été apprécié. Il entend bien les remarques assure que tout est fait pour apaiser cela.

5.1 M. Sylvain KAENEL rejoint le texte qui vient d'être lu, il a également entendu qu'il y avait passablement de retours négatifs. Il a connu l'ancienne direction et l'ancienne structure où on était entièrement satisfait et ça le désole d'entendre maintenant les parents apporter des craintes par rapport à cette jolie structure qui est mise en place. Donc, si on peut améliorer les choses ça serait très bien.

Il n'y a pas d'autres questions. La présidente demande à la Municipalité si elle considère avoir répondu à l'interpellation, ou souhaite développer cette réponse lors du prochain conseil. Tel n'est pas le cas. Il n'est pas non plus demandé de résolution.

M. LEUENBERGER pense que l'ASAICE va tenir informé son Conseil et il imagine que les délégués feront un retour lors d'un prochain Conseil communal.

Le débat est clos, nous passons à la suite du point 5 questions-pétitions.

5.2 M. Yves AUBERSON a une question concernant les toilettes du refuge. Lors d'une promenade, il a constaté que les toilettes étaient grandes ouvertes et que ce n'était pas propre et il n'y avait pas de sciure. Est-ce que c'est normal que la porte ne soit pas fermée à clef et si la réponse est oui, quelle en est la raison?

Mme Océane AUZEPY-RENARD, Municipale, explique qu'il a été décidé que la porte des toilettes reste ouverte afin que toute la population puisse en bénéficier. En effet, énormément de monde

passe par le refuge. Concernant la propreté, cela a été discuté ce matin même avec le service de conciergerie où elle a demandé qu'il y ait deux passages par semaine car la fréquentation est beaucoup plus importante.

6. <u>Comptes 2024 (Préavis n° 3-2/25).</u>

Mme la Présidente annonce que ce point va être traité de la manière suivante :

- 1) Lecture du rapport de la Commission des finances,
- 2) Discussion du rapport de la Commission des finances,
- 3) Examen des comptes 2024 selon préavis 3 2/25,
- 4) Vote de l'ensemble des documents.

M. Roger METROZ, Président de la Commission des finances, nous donne lecture des conclusions de son rapport.

La parole est ouverte pour la discussion du rapport de la Commission. La discussion est close, nous passons à l'examen des comptes 2024.

6.1 M. David MEYSTRE, page 16, compte 9282.44 « Fonds de réserve préfinancement Verneret zone sportive »

Dans le budget voté lors du Conseil du 5 décembre 2024 dans le plan d'investissement 2025 - 2029, il est alloué un montant de CHF 3'100'000.- dont CHF 1'100'000.- en 2025 et CHF 2'000'000.- en 2026. Sa question est : est-il sage de bloquer ces millions sur les comptes de 2024 alors qu'on ne sait rien du projet de réaménagement et que l'on pourrait utiliser cette somme pour autre chose ? Alors que régulièrement, on nous rappelle de faire attention au plafond d'endettement lors de certains investissements.

M. Guillaume ABETEL, Municipal, dit qu'à l'époque, on faisait des investissements extraordinaires. Le fait, aujourd'hui de passer au plan comptable MCH2, l'idée est de se dire que ce montant, on le « dédie ». C'est un choix stratégique de la municipalité en disant : on a trois millions, on les divise en 3 éléments distincts. Si on regarde ces 3 éléments distincts, il y a la grande salle, la zone sportive, c'est un choix qui n'est pas contraignant pour la Municipalité. Si on avait un préavis présenté et que celui-ci ne passait pas, on retournerait dans les fonds de réserve pour faire autre chose.

6.2 M. Sylvain KAENEL, PAGE 30, compte 310.4232.0 « Location jardins communaux »

Il était budgété un revenu de CHF 8'000 - et on a un revenu de CHF

Il était budgété un revenu de CHF 8'000.- et on a un revenu de CHF 1805.- pour ce poste-là. Etant exploitant d'une parcelle jointe aux plantages et lorsqu'il voit l'état de certains plantages, sa question est la suivante : est-ce que c'est des manques de rentrée, parce que les

gens n'ont pas payé les locations ? Car si la réponse est oui, alors un peu d'ordre, vu la liste d'attente, ça ne ferait pas de mal.

Mme Laurence MARCHAND, Syndique, répond que ce n'est pas un manque de rentrée des locations. Concernant Grand Champ, ça n'a pas bougé. Par contre, concernant Arsillets, il n'y a pas de retour financier, puisque cette parcelle avait un aménagement prévu qui a été reporté et retardé du fait que la Municipalité est en analyse pour le bâtiment de la voirie et comme cette parcelle est en zone artisanale, elle a un peu bloqué le tout. Voilà la raison.

La discussion n'est plus demandée, nous passons au vote.

Le Conseil communal de Chavornay

- Vu le préavis municipal n° 3 2/25 sur les comptes 2024 ;
- Ouï le rapport de la Commission des finances ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide :

D'adopter les comptes communaux pour l'exercice 2024, soit :

Recettes	CHF	24'862'615.73
Dépenses	CHF	24'772'104.99
Excédent de recettes	CHF	90'510.74

Les comptes 2024 sont acceptés à l'unanimité.

7. <u>Gestion 2024 (Préavis n° 4-2/25).</u>

Mme la Présidente informe que ce point va être traité de la manière suivante :

- 1) Lecture dicastère par dicastère du rapport ainsi que des vœux de la Commission de gestion par la Présidente de la Commission. Puis les réponses de la Municipalité lues par Mme la Syndique, et enfin, mise en discussion sur ledit dicastère.
- 2) Après lecture de tous les dicastères et des conclusions, mise au vote de l'ensemble des documents.

Mme BAÙ, présidente de la Commission de gestions prend la parole pour résumer le rapport de la Commission, dicastère après dicastère.

En conformité avec le mandat qui lui a été confié, la Commission de gestion (CG) s'est réunie à 18 reprises entre le début avril et la fin mai 2025.

La CG a décidé de reprendre la même modalité de l'année précédente, à savoir de proposer à la Municipalité que les membres de celle-ci soient auditionnés, dans la mesure du possible, accompagnés de leur chef de

service ou d'un collaborateur. Ce souhait a permis d'élargir la discussion et d'avoir une approche plus complète des activités réalisées au sein des différents dicastères.

Grâce à un climat constructif et positif, les membres de la CG ont pu échanger et poser toutes les questions utiles à la bonne compréhension du rapport de Gestion.

La CG remercie Mme la Syndique, Mme la Municipale et MM les Municipaux pour leur disponibilité et toutes les réponses claires et détaillées transmises lors des auditions. Elle remercie également les chefs de services et les collaborateurs qui les ont secondés lors des rencontres.

<u>Administration générale – Ressources humaines – Relations</u> <u>extérieurs Déchets – Forêts – Domaines – Parcs & Promenade :</u> <u>Mme Laurence MARCHAND.</u>

La CG a rencontré Mme la Syndique accompagnée de M. WILLOMMET. Ce dernier a pu nous éclairer sur son cahier des charges et également concernant les tâches du secrétariat du Greffe. Examinant le dicastère, la CG a examiné le point 11 Déchets. Le point 13.3 Projet de décharge cantonale de la Verne a retenu toute notre attention.

Suivi des vœux 2022.

Vœu n° 1 de 2022

A la suite des auditions des différents dicastères, la CG constate l'impuissance de la Municipalité face à l'augmentation du trafic poids lourds au sein de nos trois villages. Selon les comptages effectués aux mois de février, mars et avril 2023. Ce sont en moyenne 780 poids lourds (camions, camions avec remorques et trains routiers) qui transitent quotidiennement par la route de Corcelles. Hormis les coûts engendrés par la réfection des infrastructures routières, la CG souligne également l'impact sanitaire de ce trafic sur la population (bruits, pollution, dangerosité, stress, etc.). En s'appuyant sur ces données, la CG demande à la Municipalité de chercher du soutien auprès d'élus cantonaux, voire nationaux, pour faire avancer les discussions sur les différents partenaires (l'Office fédéral des routes, service douanier, etc.).

La CG félicite la Municipalité pour les efforts entrepris et encourage cette dernière à les poursuivre.

Le vœu n°1 reste ouvert.

Réponse de la Municipalité :

La Municipalité prend acte que le vœu n° 1 reste ouvert et elle confirme que le trafic poids lourds est une préoccupation permanente pour elle.

Vœu n° 3 de 2022.

Pour mémoire, il y a quelques années, lors de la dissolution, la Société Industrielle et Commerciale (SIC) a alloué une somme de CHF 5'000.-dédiée à la pose de panneau d'information électronique. Ce panneau doit être posé à un endroit à définir, près du giratoire. Cette réalisation devait se faire en synergie avec les travaux de la route de Corcelles-sur-Chavornay. Peut-on espérer connaître une date pour la pose de ce panneau? (CF. vœu 2021 adressé à M. Pascal DESPONDS).

Le vœu n° 3 reste ouvert.

Réponse de la Municipalité :

La Municipalité prend acte que le vœu n° 3 reste ouvert et elle rappelle que la pose d'un panneau d'information électronique se fera dans le cadre du réaménagement de la Place Union & Paix. Ce projet de réaménagement est en cours d'élaboration.

Suivi des vœux 2023.

Vœu n° 2

Un point de situation du PECC est présenté pour la première fois dans le rapport de la Municipalité 2023 sous forme de tableau. Afin de préciser, la CG souhaite que les actions concrètes réalisées soient régulièrement communiquées.

Le vœu n° 2 reste ouvert.

Réponse de la Municipalité :

La Municipalité prend acte que le vœu n° 2 reste ouvert.

La discussion est ouverte.

7.1 M. Christophe COLLAUD dit que ça fait une année que ce vœu avait été déposé et se dit étonné que les choses n'aient pas pu être communiquées, puisque le vœu demandait simplement que les actions soient communiquées au fur à mesure. Il trouve dommage que ça n'apparaisse pas dans le rapport de gestion, puisque dans le vœu, il était demandé que les actions compatibles avec le PECC réalisées pendant l'année soient communiquées.

Mme la Syndique dit que la Municipalité prend note.

La discussion est close sur ce vœu.

Vœu 2024.

Vœu n° 1:

Concernant la problématique des déchets non-conformes, la CG encourage la Municipalité à informer de manière plus régulière la population.

Réponse de la Municipalité :

La Municipalité confirme qu'elle est active au niveau de la communication mais aussi au niveau de la prévention.

La discussion est close pour ce dicastère.

<u>Travaux – Services industriels – Eau – Epuration.</u> <u>Monsieur Pascal DESPONDS.</u>

M. DESPONDS a été auditionné en compagnie de M. BISCHOF, chef de la voirie qui lors de cette intervention nous ont éclairés sur l'ensemble du dicastère et plus en particulier au sujet de la grande charge de travail engendré par la surveillance du réseau d'eau.

Suivi des vœux 2023:

Aucun vœu en attente.

Vœux 2024.

Aucun vœu n'a été émis.

La discussion est close sur ce dicastère.

Contrôle des habitants — Sécurité publique — Intégration des étrangers/CISEROC - Voirie — Pompiers — ORPC. Monsieur Dominique VIDMER.

La CG a souhaité auditionner Mme FLÜCK lors de l'entretien avec M. VIDMER. Nous avons pu ainsi constater l'ampleur des tâches confiées au contrôle des habitants et la maîtrise des différents sujets de la part de Mme FLÜCK et ses collègues. Concernant le dicastère dans son ensemble, le point **19 Sécurité – Police** a retenu l'attention de la CG.

Suivi des vœux 2022 :

Vœu n° 1 de 2022.

Le développement du quartier de la gare (côté village) a modifié les habitudes des citoyens et des personnes extérieures à la Commune. Au quotidien, cela se traduit par une forte densité de véhicules et de piétons qui congestionnent dangereusement le croisement rue de la Gare – rue du Jura avec un impact sur la route d'Orbe. La CG demande à la Municipalité de mettre en œuvre les actions nécessaires pour la sécurité des usagers et des riverains.

Le vœu n°1 reste ouvert.

Réponse de la Municipalité :

La Municipalité a mandaté un bureau spécialisé en mobilité urbaine en vue de réactualiser l'étude de mobilité du carrefour des rues « Orbe-Gare-Cité » et du secteur Est de la gare. Des mesures de trafic ont notamment été effectuées sur ce site afin de mettre à jour et de compléter les données plus anciennes.

Si les files d'attente peuvent apparaître aux heures de pointes du soir, en raison du feu de signalisation du passage-piétons notamment, les capacités utilisées du mouvement déterminant mesurées dans le carrefour (ratio déterminant pour juger de la surcharge du trafic) sont inférieures à 50%, ce qui est considéré comme bon. Ce constat ne devrait pas être modifié avec l'avènement du projet de secteur des « Moëllettes ».

Cela étant, la Municipalité mettra en œuvre, lors de la prochaine législature, un aménagement du carrefour rue de la Gare/route d'Orbe/rue de la Cité, en vue d'y améliorer le confort des usagers.

7.2 M. COLLAUD dit qu'il y a des études, celles-ci sont super géniales, car ça vous donne des chiffres avec des résultats et ça nous dit si on est bon ou non, si on est dans les clous ou pas. Cette étude montre par rapport au pourcentage que tout va bien sur ce carrefour.

Mais il y a les études et aussi le ressenti de la population. Il est vrai que la population qui vit dans ce quartier, il y a ceux qui passent et vont faire leurs courses à la COOP et ceux qui vont à la gare, il peut y avoir une insécurité par rapport aux voitures. Il souhaite que la Municipalité prenne en compte à la fois des études et aussi du ressenti de la population. Il se réjouit du nouveau projet lors de la nouvelle législature.

M.DESPONDS répond que oui, ce n'est pas l'idéal et on le reconnait. Par contre, le ressenti de la population, actuellement celle-ci est fatiguée. Fatiguée des travaux, mais on ne peut pas tout faire simultanément. Les travaux de la route de Corcelles, ceux de la route d'Yverdon, etc. Alors l'étude, c'est des aménagements légers en surface et c'est pour cela que ça sera fait lors de la prochaine législature. La Municipalité est attentive et le bureau qui les a conseillés ne voit pas quelque chose de dramatique et en plus quand c'est serré, les gens vont plus doucement. Plus on fait une route qui va vite, plus les gens vont vite. A Corcelles, c'est un gros boulevard, car il n'y a pas de ralentisseurs latéraux et on est d'accord qu'il faudra également faire quelque chose de léger.

Vœu 2024.

Vœu n°1:

A la suite de la dissolution de la CISEROC, la CG invite la Municipalité à rétablir le Samedi sans frontières.

Réponse de la Municipalité :

La Municipalité relève qu'elle a regroupé la journée du Marché villageois avec la journée du Samedi sans frontières. A l'occasion du dernier Marché villageois, de nombreux stands de nourriture qui étaient précédemment au Samedi sans frontières, étaient présents à leur grande satisfaction.

M. Jean-Philippe MEYER dit qu'il n'a pas eu la chance d'aller à ce marché villageois, car il travaillait ce jour-là. Par contre, il a eu la chance d'aller au Samedi sans frontières précédent et où la thématique ressortait clairement et c'était très sympathique, il y avait un esprit très particulier et très agréable. Lors de ce marché villageois, son épouse y était. Elle lui a confirmé que c'est un très beau marché, mais que c'était très décousu, qu'il n'y avait pas de fil conducteur. Il y avait un peu de tout et n'importe quoi, mais c'était malgré tout très convivial. Est-ce qu'on ne perd pas un peu ce côté intégration, finalement, ça n'apparait pas tellement. Oui, les gens sont là, mais ce n'est pas la thématique, peut-être qu'on perd en profondeur de ce point de vue-là, mais ce n'est que son avis, conclut Mr Meyer.

M. VIDMER répond que ce qu'on veut dans un marché, c'est du tout et n'importe quoi, car si on a la même chose, ce n'est pas intéressant. Il y a eu quand même beaucoup d'animations ce jour-là. Il y a eu des danses, des chants d'enfants, le cirque etc. Il y a eu un fil conducteur sur toute la journée. La thématique sur le Samedi sans frontières, elle était présente par rapport aux stands. Peut-être que le titre donné au marché villageois on pourrait y réfléchir pour avoir un titre plus porteur de ce qu'on veut faire de la généralité de cette journée.

La discussion est close sur ce dicastère.

<u>Instruction publique – Parascolaire – Petite enfance – Affaires sociales EJED – Séniors.</u> Monsieur Yves LEUENBERGER.

M. LEUENBERGER a été accompagné par Mme BUTTY lors de son entretien avec la CG. Nous avons eu le plaisir de rencontrer une personne passionnée par son travail, qui fait preuve d'une grande flexibilité et disponibilité. Lors de l'audition de ce dicastère, la CG a échangé surtout au sujet des points 24 Instruction publique et 25 Accueil de jour parascolaire UAPE.

Suivi des vœux 2022.

Vœu n° 2:

La CG est attentive au nombre de familles sur liste d'attente pour une place en garderie/nurserie, le CODIR de l'ASAICE souhaitant favoriser les accueillantes en milieu familial (AMF), nous lui demandons de promouvoir le rôle de ces dernières auprès de la population des trois villages.

Réponse de la Municipalité :

Le vœu n° 2 est clos.

Suivi des vœux 2023.

Aucun vœu en attente.

Vœux 2024.

Aucun vœu n'a été émis.

La discussion est close sur ce dicastère.

<u>Aménagement du territoire – Police des constructions – Urbanisme – Salubrité.</u>

Monsieur Olivier THIBAUD.

La CG a eu la possibilité de rencontrer Mme GONIN, qui fait partie du bureau technique et qui est en charge essentiellement de la police des constructions. Dans son cahier des charges, nous trouvons également la protection du patrimoine naturel et paysager, qui a été amplement discuté lors de notre entretien (point 32.7 du rapport de la CG).

Suivi des vœux 2023 :

Aucun vœu en attente.

Vœu 2024 :

Vœu n° 1:

La CG invite la Municipalité à être visionnaire et proactive avec les différents partenaires (CFF, privés, Travys, etc.) concernant l'aménagement de la place de la Gare routière.

Réponse de la Municipalité.

La place de la gare accueille actuellement un trafic important, composé d'usagers des chemins de fer, des bus scolaires et des bus de transports publics (Travys et CarPostal). La présence des bus Travys va s'intensifier tant pendant les travaux d'aménagements du RER qu'ensuite, puisque la nouvelle ligne ne permettra la circulation que de six trains journaliers entre Chavornay et Orbe selon les informations que nous avons reçu du transporteur.

A l'instar de la Commission de gestion, la Municipalité est préoccupée par cette situation. Aussi, elle a d'ores et déjà pris contact avec les CFF pour la mise sur pied d'un groupe de travail réunissant tous les acteurs concernés : Commune, CarPostal, Travys et CFF. La collaboration de chacun est nécessaire, ce d'autant plus, rappelons-le, que l'essentiel des surfaces

nécessaires pour un aménagement cohérent, fonctionnel et sécuritaire de la place de la gare n'appartient pas à notre commune.

La discussion est ouverte.

7.4 M. Yves REYMOND rebondit sur l'augmentation l'intensification des bus Travys durant les travaux d'aménagement du RER. Est-ce qu'il est prévu des aménagements immédiats de la Place de la gare routière, notamment refaire les peintures, préciser aux gens où ils doivent se parquer. C'est un petit peu la foire d'empoigne le matin entre les bus Travys, les bus Helvetia, les Micro gis, les riverains, les particuliers d'Orbe qui viennent prendre le train à Chavornay, bien sûr c'est plus facile. Les écoliers qui viennent d'Essert-Pittet et qui vont au Verneret, les courses d'écoles. Est-ce qu'il y a un moyen dans l'immédiat de faire un petit peu plus afin que les gens sachent où aller et que ça soit un peu plus sécuritaire?

M.THIBAUD précise que c'est une excellente remarque que la Municipalité relèvera lors de leur 1ère séance du POT « ça s'appelle ainsi ». C'est le contrat qui réunit tous les intervenants mentionnés tout à l'heure et pour lequel une séance aura lieu lors du 1er trimestre de l'année prochaine. Comme l'a précisé notre Syndique, on n'est pas chez nous, on a une petite limbette où on a quelques places de parc, mais en gros, ce n'est pas chez nous. Pour faire ces marquages, on doit d'abord avoir l'accord des propriétaires fonciers, c'est pour cette raison que la Municipalité va aborder ce problème. Le gros des trafics routiers va arriver en fin d'année, trafic CarPostal, lorsqu'on supprimera l'utilisation de la ligne ferroviaire Orbe — Chavornay. Comme on aura un peu d'avance, on en parlera.

La discussion est close sur ce dicastère.

<u>Finances – Vente de terrains communaux – Développement économique – Energies renouvelables – Informatique.</u> Monsieur Guillaume ABETEL

Lors de la rencontre avec M. ABETEL, nous avons pu également rencontrer M. STAÜBLI, boursier communal qui nous a présenté son cahier des charges, ainsi que celui de ses collaborateurs. Lors de l'audition de ce dicastère, la CG a échangé surtout au sujet du point **34.4 ADNV** en particulier au sujet de la planification régionale des parkings d'échange pour voiture et vélo. La CG a eu à sa disposition l'étude concernant ce sujet. **Suivi des vœux 2023 :**

Aucun vœu en attente.

Vœux 2024 :

Vœu n° 1:

La CG a pris connaissance de « L'Etude de planification des P+R et B+R dans le district du Jura-Nord vaudois » faisant craindre une saturation de notre P+R qualifié de « stratégique » par l'étude à horizon de 15 ans. La CG encourage la Municipalité à être visionnaire et proactive avec les différents partenaires (communes avoisinantes, CFF, etc.) dans la gestion cruciale de ce dossier de mobilité douce.

Réponse de la Municipalité :

La Municipalité prend note de cette demande et elle reste très active et attentive à l'évolution de la mobilité en général.

La discussion est ouverte.

7.5 M. Yves REYMOND rebondit sur la réponse de la Municipalité concernant les résultats de cette étude qui n'a pas été portée à la connaissance du Conseil. Et il faut savoir clairement que le site de Chavornay est un site stratégique en termes de P+R et B+R et que clairement dans les prochaines années, on risque de faire office de déversoirs si les communes autour de nous ne participent pas à l'effort de mobilité, typiquement Orbe, Ependes et Bavois. Il prend note de la réponse de la Municipalité, mais il est inquiet pour la suite. Le terme de l'évolution de la mobilité l'intrigue un petit peu. Il a un peu peur que Chavornay pâtisse de l'inaction de certaines communes voisines et que ce site stratégique ne soit plus assez doté pour notre population.

M. ABETEL précise que cette étude vient de nous arriver pour commencer et c'est une étude qui est sur 2025 et que le rapport est de 2024. Pour aller aux conclusions, pour aller dans le sens de Mr Yves Reymond, l'étude est axée sur 3 grands axes : Yverdon -Neuchâtel et Lausanne. L'augmentation des places qui sont prévues pour la commune de Chavornay sont à destination d'Yverdon. En plus de ces éléments, il faut savoir que sur l'axe Yverdon -Lausanne, il a été défini que Chavornay était un lieu adéquat et qu'il y a d'autres lieux qui le sont aussi. On peut imaginer que la commune de Bavois qui doit supprimer des places selon ce même plan décide de faire un parking d'échange et qu'une partie de ces personnes puissent aller se parquer à Bavois. Troisième élément, la Municipalité s'est approchée des CFF qui gèrent aujourd'hui le parking d'échange de Chavornay pour savoir s'ils avaient de l'intérêt d'augmenter le nombre de places et ceux-ci ont répondu qu'aujourd'hui leur parking n'était pas à saturation et qu'ils n'avaient par l'intention d'étudier l'augmentation des places en l'état.

7.6 Mme Inès SANCHO-DUPRAZ dit qu'elle pensait poser sa question plus tard, mais vu que ça parle de mobilité, elle va le faire maintenant. Dans le rapport de gestion de la Municipalité, le thème de la mobilité est abordé à plusieurs reprises, notamment à la page 6, point 8.6 « dossiers transversaux », il est évoqué le plan de mobilité. A la page 38, point 34.4, point 3 « Planification régionale

des parkings d'échange pour voitures P+R et B+R. La commune a participé à ce projet de planification régionale représenté par M. ABETEL et M. BADINI à différents nivaux et on peut lire que les résultats de cette étude ont été présentés aux communes le 24 septembre 2024. Ça fait quand même 9 mois.

A la page 42 sous Mobilité, il est écrit : la Municipalité a entrepris la mise en place d'une stratégie communale en faveur du développement et la promotion de la mobilité active : vélos et piétons. En 2023, la Municipalité a mandaté un bureau d'ingénieur-conseil, spécialiste en mobilité active, pour réaliser un diagnostic de l'état actuel, tant du point de vue de l'infrastructure que des actions de promotions. Ce diagnostic a été présenté en Municipalité en fin d'année 2023 et débouche actuellement sur le développement d'une stratégie pour le développement d'une infrastructure continue et sûre et pour la promotion des mobilités actives auprès de la population de nos trois villages. Les résultats de ce travail sont attendus et seront présentés au Conseil en 2025.

Ce qu'elle constate, c'est que chaque fois que l'on parle de mobilité dans ce Conseil, nous avons droit souvent à des promesses. On vous présentera quelque chose prochainement. Alors, dans un pays qu'elle connait bien, quand on ne veut pas faire quelque chose, on dit « magnana, magnana », ce qui veut dire demain. Les présentations, les résultats de projet de ces études ont été livrés à la Municipalité en 2024 et pourtant aucunes informations ne filtrent jamais auprès du Conseil ou de la population, par exemple via le site Internet. Les résultats de ces études ce sont des secrets bien gardés. On dit que les secrets les mieux gardés ce sont ceux qui n'ont jamais été demandés or ce n'est pas faute d'avoir demandé. Ces études ont été demandées dans ce Conseil à plusieurs reprises, elles ont été demandées dans une commission suite à une motion sur la mobilité qui a été faite et s'est heurtée à une fin de non-recevoir face à sa demande d'informations. Alors vous nous avez promis à diverses reprises lors du Conseil en 2023, en 2024 et maintenant en 2025. Cette manière de repousser l'information aux citoyens va-t-elle se prolonger ad aeternam? Pouvez-vous nous donner une date précise pour soit une publication, soit les résultats d'une étude menée par la Municipalité pour que nous puissions nous faire une idée de ce qui est vraiment en cours et ce qui permettrait à chacun de s'exprimer et à participer au débat sur ce domaine.

M.ABETEL précise que cette présentation est prête, elle aurait dû l'être en avril, mais malheureusement un accident de vélo l'a empêché de venir la présenter. Elle a été actualisée et devait être présentée ce soir. Au vu de l'ordre du jour, il a été décidé de ne pas le faire. Il propose au vu de l'ampleur que prennent les choses que le Conseil lui permette de la présenter de suite, ça permettrait de régler le problème.

Mme la Présidente dit qu'il n'y a pas de problème de faire cette présentation.

M. ABETEL, en complément de la motion dont on parle, il croit que la Municipalité est en attente d'un retour de la commission, on n'est pas dans une vision où nous n'avons pas fourni un certain nombre de choses. Que les choses soient très claires, vous attaquez en disant qu'en fin de compte, nous n'avons pas donné d'éléments, c'est vous qui devez venir vers la Municipalité avec votre commission et un certain nombre d'éléments et c'est ce que vous auriez dû faire.

Mme la Présidente propose qu'avant la présentation de ce projet, nous finissions ce qui concerne la CG et on reviendra à la présentation juste après.

7.7 M. David MEYSTRE rebondit sur ce qu'a dit M : ABETEL sur la commission de la mobilité douce. Il y était également, des questions précises ont été posées et M. ABETEL a explicitement refusé d'y répondre. C'est des questions sur les études dont vous nous parlez toujours avec en collaboration avec bikesLab. Vous n'avez toujours pas donné d'informations, alors c'est très bien si nous les avons maintenant. Il se demande si au niveau de l'ordre du jour, ce n'est pas un peu bizarre de la présenter comme cela, il pose juste la question.

Après il a juste une autre question concernant le dicastère, avant qu'on passe à cette présentation. Pourquoi la question de la mobilité douce reste au sein de l'ADEOC qui est pour la promotion du développement économique Orbe-Chavornay? Est-ce qu'il ne s'agit pas plutôt d'une question d'urbanisme et de voirie? Il est mentionné dans le rapport de gestion page 37 point 34.3, dernier paragraphe :

« Une étude débutant par un questionnaire aux entreprises de l'ADEOC a pu être initié » Un questionnaire aux entreprises de l'ADEOC permet de débuter une étude. Pourquoi ce sont les entreprises de l'ADEOC uniquement qui sont consultées actuellement et pas directement la population de Chavornay qui est directement concernée par ce problème de mobilité douce ?

M. ABETEL répond qu'une bonne partie des réponses aux questions sont dans cette présentation. Il rappelle que l'ADEOC est l'association de développement économique entre Orbe et Chavornay, donc ce qui est étudié dans ce cadre-là a un rapport avec les entreprises. Aux niveaux des études globales, aujourd'hui ce qu'il a déjà eu l'occasion d'exprimer et qu'il peut répéter, en fin de compte, Orbe était beaucoup plus en avance que Chavornay au niveau des études de mobilité, raison pour laquelle, on a fait notre propre étude du côté de Chavornay de manière à se mettre à niveau par rapport à Orbe et mener une étude conjointe avec Orbe pour aller de l'avant par rapport à cela. Il y a différents facteurs qu'on traite avec un mandat via bikesLab. et puis un élément complémentaire qui était pour les gens qui viennent et qui utilisent les mobilités douces sur les sites d'Orbe et Chavornay, vu que l'ADEOC s'occupe de ces deux lieux.

- 7.8 M. MEYSTRE dit que ça ne répond pas à sa question : pourquoi ça reste au sein du dicastère des finances, la mobilité douce ?
- 7.9 M. COLLAUD ne veut pas parler de mobilité. Il a une question sur un point à la page 39.

On a un tableau avec le fond des énergies renouvelables : ce qui a été versé, pour quelles actions etc. En voyant cette liste, il se rend compte à nouveau qu'on est dans une liste, à part les vélos, orientée vers les propriétaires, les gens qui ont les moyens de faire des travaux dans leur maison. Il existe des programmes, notamment à Lausanne, qui permet aux particuliers, les locataires de faire des économies d'énergie, des économies d'eau pour eux, pour leurs factures et globalement pour la santé de tout le monde. Il se demandait imaginer intégrer dans ce fonds d'énergies renouvelables une façon d'aider aussi les locataires à faire baisser leur facture d'électricité, de chauffage, d'eau afin que ce fond puisse profiter à tous.

Mme la Syndique prend note.

7.10 M. Paolo TROILO a la page 37 au point 34.2 SAF-ZIN : Sa question porte sur la participation financière par rapport au dénivelé au niveau de l'élargissement de la voie Travys, on peut lire qu'après un 1^{er} acompte de **CHF 12'234.60** que les versements ont été suspendus, faut-il comprendre que le projet est suspendu?

M. ABETEL répond que non. En fin de compte, aujourd'hui on ne va pas demander aux propriétaires de verser de l'argent alors qu'on a suffisamment de fonds actuellement sur les comptes. On a donc suspendu le temps que les choses deviennent actuelles et qu'on ait besoin de fonds.

La discussion est close sur ce dicastère.

<u>Gestion des bâtiments – Locations – Conciergerie – Sociétés locales – Patrimoine communal – Culture.</u> Madame Océane AUZEPY RENARD.

Lors de l'audition avec Mme AUZEPY-RENARD, la CG a échangé sur quelques points essentiels tels que le point 40 Optimisation des consommations énergétiques et le point 45 Culture.

Suivi des vœux 2023 :

Aucun vœu en attente.

Vœu n° 1:

La CG relève la forte utilisation des salles par les USL, qui ne laisse que peu ou pas de places pour de nouvelles sociétés locales ou des demandes supplémentaires. La CG demande à la Municipalité de continuer à être attentive à cette thématique dans les années à venir.

Réponse de la Municipalité :

La Municipalité prend note de cette demande et elle assure que ce paramètre est pris en considération lors de nouveaux projets immobiliers.

Vœu n° 2:

La CG constate que « les appels à projets » nécessitent encore du soutien financier et logistique de la Commune, ainsi qu'une promotion plus soutenue auprès de la population. La CG demande à la Municipalité de poursuivre son engagement en faveur de la culture et de soutenir la réalisation des futurs appels à projets.

Réponse de la Municipalité :

La Municipalité prend note de cette demande et confirme qu'elle soutient les projets proposants des animations pour une majorité de la population. L'appel à projet est présenté par exemple lors de l'accueil des nouveaux habitants ainsi qu'à l'Assemblée générale des USL Le principe de l'Appel à projet est régulièrement publié dans le Chavornay Infos et sur le site Internet.

La discussion est close sur ce dicastère et est ouverte sur l'ensemble des documents.

7.11 M. Philippe VERLY, page 37, rapport de la CG.

Concernant l'ancien stand de tir de Corcelles – Chavornay (couvert dans les bois). Il y a une petite erreur qui porte à confusion « l'ancien stand de tir c'est un objet » et « couvert à bois » ça n'a rien à voir, c'est autre chose. Donc, à son avis, « couvert dans les bois » n'a rien à faire là.

- 7.12 M. Sébastien MALHERBE, page 19, rapport de la CG, « CHABACO », point 22, POMPIERS.
 Les communes du groupement de Ste Croix vont intégrer le CHABACO, il y a une erreur, elles vont intégrer le SDISPO. CHABACO est une section du SDISPO qui veut dire Chavornay-Bavois- Corcelles. Les communes de Ste Croix ne vont pas intégrer CHABACO, mais l'entier du SDISPO de la plaine de l'Orbe.
- 7.13 M. Pierre-Alain AUBERSON, page 3, rapport de la Municipalité, dans démissions et assermentations.

19

Il est écrit que lors de l'année, le Bureau du Conseil a reçu les démissions de trois personnes, dont Mme Daniela BOVEL. Est-ce qu'elle est revenue?

Mme la Présidente répond que le souvenir qu'elle a ; c'est qu'elle a été assermentée en remplacement d'un membre démissionnaire du GSE, mais elle a dû démissionner rapidement après car son logement a été détruit. Elle pense que c'est juste, mais on va vérifier. (Tel est bien le cas-après vérification- hors séance).

Mme BAÙ avant de nous donner la conclusion adresse un message en forme de clin d'œil à M. VERLY soulignant qu'il manque à la CG pour éviter les erreurs telles que celles qu'il a relevé.

A la suite de l'examen du rapport de gestion municipal 2024 et aux rencontres avec les différents dicastères, la Commission de gestion vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir approuver la gestion 2024 de la Municipalité et de donner décharge à la Commission de gestion de son mandat.

Il n'y a plus de discussion, nous passons au vote.

Le Conseil communal de Chavornay

- Vu le rapport de gestion 2024 de la Municipalité;
- Ouï le rapport de la Commission de gestion :
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide:

- 1. D'approuver la gestion de la Municipalité pour l'année 2024.
- 2. De donner décharge à la Commission de gestion de son mandat.

La gestion 2024 est acceptée à l'unanimité.

8. Ajustement du bilan pour le passage à MCH2. Préavis n° 5-2/25.

M. Roger METROZ, Président de la Commission des finances, nous donne lecture de son rapport.

La discussion est ouverte.

La discussion n'est plus demandée, nous passons au vote.

Le Conseil communal de Chavornay.

- Vu le préavis de la Municipalité n° 5-2/25 ;
- Ouï le rapport de la Commission des finances ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

<u>Décide :</u>

De réaffecter les fonds de réserve de la manière suivante :

	Valeur bilan 31.12.2024	Nouveau cptMACH2	ancien cptMACH1
Aux cptes 2000 « Financements spéciaux » :			
Financement spécial eau	515'148.68	2900.10	9280.4
Financement spécial eau : conduite Mormont	1'000'000.00	2900.11	9280.5
Financement spécial épuration	643'777.48	2900.200	9280.3
Financement spécial déchets	139'231.09	2900.300	9280.31
Aux comptes 2910 « Fonds »:			
Fonds énergie renouvelable et développement			
Durable	183'998.30	2910.00	9282.4
Fonds équipements communautaires	275'709.00	2910.01	9282.6
Fonds contribution places de jeux publiques	6'000.00	2910.02	9233.70
Fonds contribution place de parc visiteur	65'000.00	2910.03	9233.72
Fonds contributions conteneurs déchets	36'612.75	2910.04	9233.73
Fonds service social	145'078.70	2910.100	9282.30
Fonds abri PC bloqué	301'572.40	2910.105	9282.1
Aux comptes 2911 « Legs »:			
Leg funéraire Bousson Ch. & R.	1'086.15	2911.00	9233.0
Leg funéraire Viglino V.	3'440.40	2911.01	9233.01
Leg funéraire Oulevay O.	2'670.75	2911.02	9233.1
Leg Viglino V. pour les appartements adaptés	125'511.65	2911.03	9233.4
Leg installation panneau infos lumineux	5'000.00	2911.04	9233.74
Aux comptes 2930 « Préfinancements » :			
Préfinancement photovoltaïque infrastructures			
Comunales	991'056.29	2930.00	9282.40
Préfinancement nouveau collège	3'000'000.00	2930.01	9282.41
Préfinancement hangar à plaquettes	130'000.00	2930.02	9282.2
Préfinancement rénovation grande salle			
Chavornay	1'000'000.00	2930.03	9282.42
Préfinancement extension bâtiment A			
Verneret	1'000'000.00	2930.04	9282.43
Préfinancement aménagement zone sportive	1'000'000.00	2930.05	9282.44

- De reclasser les immobilisations suivantes du patrimoine administratif au patrimoine financier :

<u>Titre</u>	nombre actions	valeur nominale par action	valeur bilan 31.12.2024
Vo énergie holding	175'657	1.00	551'551.00
Romande énergie	56'000	1.00	56'000.00
Coopérative vaudoise de caution			
Hypothècaire (CVCH)	200	10.00	2'000.00
Piscine couverte Yverdon	5	500.00	2'500.00

- de modifier les conclusions du préavis 15-4/22 « Installation photovoltaïque salle de sports 2 » comme suit :

de régler la dépense par la trésorerie courante et de la porter sur un compte de bilan amortissable selon la durée prévue par MCH2. Les prélèvements sur la réserve de préfinancement s'effectuent par tranches annuelles et selon la durée d'utilisation de l'immobilisation, soit 30 ans pour ces investissements.

Ces dissolutions sont comptabilisées par l'inscription de revenus extraordinaires dans le compte 4893 « Prélèvement sur les préfinancements ».

 de modifier les conclusions du préavis 12-2/22 « Remplacement des compteurs d'eau et installation de transmetteurs radio – Relevé à distance » comme suit :

de régler la dépense par la trésorerie courante et de la porter sur un compte de bilan amortissable selon la durée prévue par MCH2.

L'ajustement du bilan pour le passage à MCH2 est accepté à l'unanimité.

9. Réponse de la Municipalité au postulat de M. Christophe COLLAUD : « réétudier le rez-de-chaussée du bâtiment prévu par le préavis 2-1/25 » (Réponse 6-2/25)

M. Christophe COLLAUD, rapporteur, nous donne lecture de son rapport.

La discussion est ouverte.

9.1 M.MEYSTRE précise qu'il aimerait rappeler à la Municipalité l'importance et l'urgence d'avoir à déplacer les PPLS dès 2026 sur le site du Verneret, même de manière provisoire, sujet qui avait été abordé par Mme PROTTI lors du préavis sur l'extension du collège du Verneret lors du Conseil précédent.

Juste une remarque: sur la dernière page de la réponse de la Municipalité, on peut voir deux plans montrant deux variantes de préaux, l'un ayant un « espace central » et des flèches vertes indiquant la périphérie de l'espace donnant une impression de grand espace, l'autre ayant « 2 espaces couloirs » indiqués par des traits et des flèches rouges, donnant une impression d'espace fermé et restreint. Il trouve dommage que dans un contexte pareil, des arguments trompeurs comme ceux-ci sont utilisés. La variante B n'empêche absolument pas l'utilisation de l'espace central du préau comme le fait penser le schéma, et les deux couloirs de la variante A ne changeront que très peu le fait que les élèves occuperont principalement les mêmes espaces que la variante B.

M. LEUENBERGER répond que ça scinderait simplement l'espace visuel et l'espace d'utilisation. On passe d'un espace de 115 m2 à

un espace d'environ 280m2. Evidemment qu'il y a moins d'espaces utiles pour les élèves. Il tient à relever une chose : la Municipalité avait présenté cette variante A pour des soucis de fluidité, de vision dans un avenir s'il y a un développement qui se fait sur le bâtiment BBA, l'entrée se fera au même endroit qu'actuellement proposé sur la variante A et il croit que c'est un élément déterminant. Il tient à remercie la commission qui n'a pas voulu non plus retarder les travaux. Il croit qu'il y a une échéance en août 2026 qu'on doit absolument respecter.

La discussion est close et nous passons à l'acceptation ou non de ce rapport.

Le Conseil communal de Chavornay

- Vu le rapport de la Municipalité n° 6-2/25 ;
- Ouï le rapport de la Commission ad hoc ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour.

Décide:

De prendre acte de la réponse de la Municipalité au postulat de M. Christophe COLLAUD déposé le 10 avril 2025.

Le Conseil communal a pris acte de la réponse de la Municipalité au postulat de M. Christophe COLLAUD par 34 oui, 4 avis négatifs et 9 abstentions.

10. Réponse de la Municipalité au postulat de Mme Corinne VERLY : « Création d'une décharge sur le territoire communal » (Réponse 7-2/25).

Mme Corinne VERLY, rapporteur, nous donne lecture de son rapport.

La discussion est ouverte.

10.1 M. COLLAUD dit que lorsque le postulat a été déposé lors du dernier Conseil, il s'est abstenu. Il est vrai qu'il n'avait pas pris la parole pour expliquer pourquoi. Il est un peu entre deux, il n'a pas du tout envie d'avoir une décharge à côté de chez lui et plein de camions qui passent et apportent des gravats là-bas. Maintenant, les déchets, il faut bien les mettre quelque part. Il n'aime pas beaucoup faire la vaisselle, mais quand c'est son tour, il la fait. Ce qu'il veut dire par là, il faut bien les mettre quelque part ces déchets. Et si ça doit être chez nous, comment est-ce qu'on peut faire pour s'organiser au mieux pour les accueillir. Il s'est interrogé sur le Tribunal fédéral, est-ce que c'est une bonne chose d'aller jusquelà? Est-ce qu'il n'y a pas une discussion avec le Canton sur un aménagement possible? On avait déjà une réponse lors du dernier Conseil, Mme la Syndique avait dit que non, ce n'est pas possible de discuter d'aménagements routiers. Voilà, réfléchir à comment accueillir au mieux ces nuisances. C'est pour expliquer qu'il n'a pas d'opinion tranchée.

La discussion est close, nous passons à l'acceptation ou non de ce rapport.

Le Conseil communal de Chavornay

- Vu le rapport de la Municipalité n° 7 − 2/25 ;
- Ouï le rapport de la Commission ad hoc;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour :

Décide:

De prendre acte de la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Corinne VERLY déposé de 110 avril 2025.

Le Conseil communal de Chavornay a pris acte de la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Corinne VERLY par 34 oui avec 2 avis contraires et 11 abstentions.

- 10.2 Mme Corinne VERLY redemande la parole pour juste un complément qui n'a rien à voir avec le vote au sujet de l'éventuelle décharge sur notre commune. Comme on peut le voir dans le Canton, si vous allez sur le site du Canton, il y a x endroits prévus pour des décharges. Alors pourquoi nous et pas une commune sur la côte ou ailleurs? C'est pour cela que suite à notre appui à la Municipalité, le PLR-Indépendants invite les conseillères et conseillers qui désirent se regrouper pour lancer une pétition afin de soutenir encore plus nos autorités et défendre notre patrimoine. C'est ouvert à tous et ce n'est pas une question de partis, c'est pour notre village. De plus amples informations suivront dans les prochaines semaines, ci-tôt qu'un groupe sera monté et qu'on voie ce que ça donne.
- 10.3 Mme Carine PROTTI pense que ça tombe à pic, car il y a eu une rencontre des personnes du village et plusieurs ont demandés ce qu'ils pourraient faire et si c'est possible de signer des pétitions. Elle pense que les gens ont envie de pouvoir faire quelque chose. Elle pense que c'est très bien qu'on puisse le proposer.

Mme la Syndique remercie pour le soutien que le conseil donne avec son vœu. Juste une information. Il est vrai que M. COLLAUD vous posez la question oui ou non. Un élément important que vous devez comprendre et entendre : c'est que lorsque la Municipalité a écrit à plusieurs reprises au Canton pour signifier que l'endroit n'était pas adéquat, mais qu'il aurait pu y avoir des échanges avec les représentants pour savoir si sur le territoire communal il n'y aurait pas un autre site, un autre lieu plus adéquat que celui qui coupe la circulation etc., et avec tous les arguments déjà développés.

Le 2^{ème} élément, quand nous écrivons au Canton et que nous n'avons même pas un accusé de réception, vous pouvez comprendre qu'on se demande comment nous sommes considérés. Elle pense que c'est important de réagir et c'est important que le Canton entende notre voix.

Mme la Présidente nous dit qu'il reste 2 points à l'ordre du jour, mais comme il s'agit des élections du Bureau et de la Commission de gestion, elle propose de passer à la présentation de cette mobilité douce avant de passer aux deux derniers points.

Elle passe donc la parole à M. ABETEL pour sa présentation.

M. ABETEL remercie Mme la Présidente.

L'idée c'est de voir où on en est par rapport à ce sujet qui est relativement émotionnel et en fin de compte, de voir comment faire les choses de manière simple.

La stratégie de mobilité douce sur la commune de Chavornay.

M. ABETEL nous fait la présentation de ce sujet en commentant les images dévoilées sur l'écran. Pour compléter ce PV, les diapositives présentées sont données en annexe.

Nous passons aux questions concernant cette présentation.

M. David MEYSTRE remercie pour la présentation qui était fort intéressante. Il aimerait savoir si elle sera mise à disposition aux Conseillers pour qu'on puisse la voir. Une dernière question, il remercie pour le doublement du couvert de vélos, mais est-ce que M. ABETEL peut dire le nombre de vélos que ça concerne ?

M. ABETEL pense qu'il y a une bonne dizaine de vélos, car aujourd'hui ca suffit et ça répond à la demande. La Municipalité a aussi un contact avec les entreprises, elle regarde avec eux et le but est de comment avancer de manière globale. Il y a une demande qui venait de l'entreprise POMOCA et ils avaient aussi étudié les besoins avec TRIMOS. L'étude se fera d'une manière plus large. On a une problématique aujourd'hui à Chavornay, c'est la topologie. Si on regarde à Corcelles-sur-Chavornay, il y a un fort dénivelé et il faudra savoir comment favoriser ce genre de trajet. Il a entendu cette volonté d'être consulté et d'avoir éventuellement un groupe de travail mais aujourd'hui, c'est encore trop tôt pour cela. La Municipalité n'y est pas opposée, il faudra juste voir dans quelle direction elle va. Elle n'a pas encore d'axe précis, elle attend le retour au niveau de l'ADEOC. Une précision qui ne concerne pas la mobilité douce, mais qui est dans la notion de l'étude ESAM qui a été faite (une étude de mobilité Orbe-Chavornay). Les mesures prises par l'ESAM montrent que sur l'axe Orbe-Chavornay. on a tenu les taux de charges de véhicules, donc on a plutôt un trafic inférieur à ce qui était prévu. L'ADEOC a décidé de ne pas communiquer par rapport à ces éléments. Il précise que la présentation pourra être mise avec le PV de ce jour.

Cette présentation va être imprimée et mise en annexe de ce procès-verbal, ainsi tout le monde aura la possibilité de se faire une opinion.

M. BEN DEBBA Hedy dit merci pour la présentation très intéressante et qui permet d'avoir une vue globale sur la mobilité dans le village. Il a une question spécifique : il a son enfant qui veut prendre son vélo ou sa trottinette pour aller à l'école ou au sport. Il nous dit qu'il n'est pas très confiant de le laisser. Il aimerait savoir s'il y aurait un point spécifique qui pourrait avoir sur ce sujet-là ? Il constate que beaucoup d'enfants prennent leurs vélos et qu'ils roulent sur les trottoirs.

M. ABETEL répond que le Collège du Verneret a été mis en avant et aujourd'hui dans le cadre de l'étude, tous les axes sont étudiés. Nous ne sommes pas toujours propriétaires des chemins. Le but est de réduire la vitesse des véhicules et de favoriser autant les piétons que les vélos, etc.

Mme Myriam RAVESSOUD sait qu'il y a des communes qui proposent une aide ou un soutien pour ceux qui prennent des abonnements généraux de trains. Il est vrai que venant de Corcelles, elle va souvent en bus et en train, elle trouve que les parkings sont très souvent pleins. Est-ce qu'il y a une idée de faire un geste pour favoriser les AG?

M. ABETEL répond qu'actuellement, il n'y a pas de geste, cela n'a pas été réfléchi. Tout est envisageable. La Municipalité prend note. Il précise qu'il y a des cartes journalières.

Mme la Présidente remercie pour ce débat et dit qu'on a pu avancer un peu sur la mobilité. On va maintenant finir ce Conseil avec les deux derniers points.

11. <u>Election du bureau du Conseil communal pour 2025 – 2026.</u>

Mme DESVERGNE, présidente, rappelle d'abord l'article 11 de la loi sur les communes :

« Le président, le ou les vice-présidents et le secrétaire sont nommés au bulletin individuel secret. Les scrutateurs sont élus au scrutin de liste, leurs suppléants également. Ces élections ont lieu à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au second. En cas d'égalité de suffrage, le sort décide.

Lorsque le nombre de candidats est égal au nombre de sièges à repourvoir, l'élection peut se dérouler tacitement. Mention en est faite au procèsverbal ».

Mme DESVERGNE demande si quelqu'un dans l'Assemblée souhaite s'exprimer à ce sujet.

Ce n'est pas le cas, nous allons désigner les membres du bureau dans l'ordre suivant :

- 1. Président-e
- 2. 1er vice-président-e
- 3. 2^{ème} vice-président-e
- 4. 2 scrutateurs- scrutatrices
- 5. 2 scrutateurs scrutatrices suppléants-es

Mme la Présidente demande s'il y a des propositions pour la place de président/e.

Mme Carine PROTTI au nom du groupe Chavornay Ensemble présente M. Jérôme GENOUD.

Il n'y a pas d'autre candidat, c'est donc une élection tacite.

Est nommé tacitement :

Président : M. Jérôme GENOUD

Mme la Présidente demande s'il y a des propositions pour la place de 1^{er} vice-président/e.

Mme Corinne VERLY au nom du groupe PLR – Indépendants présente M. Patrick WENGER.

Il n'y a pas d'autre candidat, c'est donc une élection tacite.

Est nommé tacitement :

1^{Ère} vice-président : M. Patrick WENGER

Mme la Présidente demande s'il y a des propositions pour la place de 2^{ème} vice-président/e.

M. Yves REYMOND au nom du groupe PS/GSE/Les Vert.e.s présente M. Alain HUSSON.

Il n'y a pas d'autre candidat, c'est donc une élection tacite.

Est nommé tacitement :

2ème vice-président : M. Alain HUSSON

Mme la Présidente demande s'il y a des propositions pour les places de scrutateurs.

Mme Corinne VERLY présente M. Romain MALHERBE

M. Yves REYMOND présente Mme Nadia GLOOR Il n'y pas d'autres candidats, c'est donc une élection tacite,

Sont nommés tacitement

Scrutateurs-scrutatrices: Mme Nadia GLOOR PS/GSE/V

M. Romain MALHERBE PLR-Ind

Mme la Présidente demande s'il y a des propositions pour les places de scrutateurs suppléants :

M. Yves REYMOND présente M. Jean-Philippe MEYER Mme Corinne VERLY présente M. Pierre-Henri DEMIERRE

Il n'y a pas d'autres candidats, c'est donc une élection tacite.

Sont nommés tacitement :

Scrutateurs suppléants: M. Jean-Philippe MEYER PS/GSE/V

M. Pierre-Henri DEMIERRE PLR-Ind.

12. <u>Election de la Commission de gestion pour 2025.</u>

Mme la Présidente demande s'il y a des propositions pour la place de président de la Commission de gestion.

Mme Carine PROTTI présente Mme Aline BAÙ. Il n'y a pas d'autre candidat, c'est donc une élection tacite.

Est nommée tacitement :

Présidente : Aline BAÙ CHAV-ENS.

Mme la Présidente demande s'il y a des propositions pour les 6 places de membres de la Commission de gestion.

Mme Corinne VERLY présente, et Messieurs Gaël MAIRE et Gilles MOTTAZ.

M. Christophe COLLAUD présente Mme Nadia GLOOR et M. Yves REYMOND.

Membres: Umberto DE GREGORIO PLR – Ind.
Sylvain KAENEL PLR – Ind.
Gaël MAIRE PLR – Ind.

Gilles MOTTAZ

Nadia GLOOR

PS-GSE-V

Yves REYMOND PS-GSE-V

Nous arrivons au terme de ce Conseil, ainsi qu'au terme de cette troisième année de la présente législature. Le prochain Conseil aura lieu le 25 septembre.

Avant de clore cette séance, Mme DESVERGNE passe la parole à Mme la Syndique.

Mme Laurence Marchand nous adresse quelques mots.

Chère Béatrice, une année déjà, elle croit qu'elle le dit régulièrement, cette expression nous montre à quel point le temps passe rapidement et trop peut-être. Merci pour ton travail, pour ton investissement, merci pour la richesse de nos échanges, merci pour les moments conviviaux lors de nos diverses rencontres. Nous te souhaitons un bel été et cette année contrairement à l'année passée, l'été est déjà là, elle croit qu'en témoigne la douce chaleur dans cette salle

Un grand merci à vous Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers pour votre investissement pour notre commune, pour nos débats, vos décisions qui permettent à nos projets d'avancer pour le bien de nos citoyens. Merci pour votre soutien et votre confiance.

Merci également à toi, chère Océane, pour ton engagement, pour ta persévérance sur les dossiers et les projets que tu as menés avec succès. Nous te souhaitons plein de bonheur pour la suite.

Merci à vous mes collègues pour les bons moments passés en votre compagnie, vous tous autour de la table, pour les rires, pour les échanges que nous avons régulièrement.

Et je vous souhaite, nous vous souhaitons un été reposant et plein de moments festifs que ce soit lors de la fête de la musique ce week-end, lors de l'Abbaye des fusiliers dans une semaine, préparez-vous Messieurs, et lors de la fête nationale du 1^{er} août ou pour vous en famille, avec vos amis. Au plaisir de vous retrouver à la rentrée.

Mme la Présidente va nous dire quelques mots puisque c'est la fin. Elle avait préparé un discours de 20 pages, elle s'est dit que non, après elle l'a raccourci, il faisait 5 pages, elle s'est dit que c'était encore trop long, donc finalement elle a choisi 5 lettres.

Ces 5 lettres, c'est simplement MERCI.

Merci en tout premier au Bureau et notamment à Marie-Claude qui est vraiment un soutien incontournable et extrêmement utile, voir même nécessaire et puis avec Valérie GUIGNARD qui nous a rejoint. Merci à tous les membres du Bureau, on a eu une année extrêmement intéressante, on a travaillé dans la bonne humeur mais également dans le sérieux, donc ce n'était vraiment que du plaisir.

Et merci à vous aussi tous, conseillers et conseillères. La présidente trouve qu'on a eu une année très riche en débats, des débats qui se sont passés dans le respect de chacun, de tous et c'était pour elle l'essentiel. Un tout grand merci à vous tous.

Elle vous souhaite un très bel été et elle est quand même un petit peu contente de finir aussi.

Nous allons passer au contre-appel.

Mme Marie-Claude Schneiter procède au contre-appel.

Avant de clore cette séance, Mme la Syndique propose de se retrouver au 3^{ème} étage à la salle des Hirondelles pour continuer autour d'un verre, une petite agape, même s'il est 22h10, c'est un moment d'échange toujours sympathique. A tout à l'heure.

La séance est close à 22h11.

La présidente :

Béatrice DESVERGNE

La secrétaire:

M-C. SCHNEITER

hueites M Cloude